

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2019

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présence : Marie-Jeanne KIEFFER, Ghislaine BERINGER, Etienne SIGRIST, Bruno NAEGELIN, Eric SCHWEIN, Michelle POTEMSKI, Gérard VONAU, Valérie FLEURANCE, Yannick MEAL, Siegrid LESBAUPIN, Cathy KURTZEMANN, Jean-Yves TRETZ, Jean-Louis LIBSIG

absence excusée : Lilly ANCEL, Maryline WERDERER, Jean-François FOECHTERLE, Didier PEREIRA

absence non excusée : Edith PORTAL

procuration : Lilly ANCEL à Ghislaine BERINGER, Maryline WERDERER à Claude BRENDER, Jean-François FOECHTERLE à Eric SCHWEIN, Didier PEREIRA à Jean-Louis LIBSIG

secrétaire de séance : Basile SERAFYN, directeur général des services.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10.09.2019
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
3. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION
4. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES
5. CITÉ KOECHLIN – ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BIENS
6. ASSOCIATION MUSEUMS – PASS MUSÉES - ADHÉSION
7. CONTRAT DE RURALITÉ – TRANCHE 3 - 2020
8. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
9. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

SOMMAIRE



1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10.09.2019.....	55
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	55
3. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION.....	56
A. FILIÈRE CULTURELLE.....	56
B. FILIÈRE ADMINISTRATIVE	56
C. FILIÈRE TECHNIQUE.....	56
4. CONTRAT D’ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES	57
5. CITÉ KOECHLIN – ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D’ALSACE – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BIENS	58
6. ASSOCIATION MUSEUMS – PASS MUSÉES - ADHÉSION.....	59
7. CONTRAT DE RURALITÉ – TRANCHE 3 - 2020	59
A. COMPLEXE ASSOCIATIF ET CULTUREL – TRANCHE 3 - PLAN DE FINANCEMENT	59
8. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX.....	60
9. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES.....	60
A. SUBVENTIONS 2019 - COMPLÉMENT	60
B. PROCHAINE SÉANCE.....	60

M. le maire invite l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire de M. Jacques Chirac ancien président de la République, de M. Marcel Brender ancien conseiller municipal et adjoint au maire et des quatre policiers assassinés à la préfecture de police de Paris.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10.09.2019

Le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2019 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 08.04.2014, du 03.06.2014 et du 15.03.2016 (CGCT article L.2122-22) :

numéro	objet	date	page
DEL 119/2019	Mise à disposition salle des fêtes - Carré de l'habitat	16.09.19	173
DEL 120/2019	Mise à disposition salle des fêtes - Groupe Fassana	16.09.19	174
DEL 121/2019	Mise à disposition salle des fêtes - Amicale des sapeurs-pompiers	18.09.19	175
DEL 122/2019	Mise à disposition chalet des Amis du Muhlbach - Mickaël Kempf	20.09.19	185

Le conseil municipal en prend acte.

3. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

A. FILIÈRE CULTURELLE

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide :

- ☞ **de transformer**, après avis du comité technique paritaire n° S2019.65 en date du 2 septembre 2019, et dans le cadre d'une réussite à un concours, un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet en un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe à temps complet avec effet au 1^{er} juillet 2019 ;
- ☞ **de prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales ;
- ☞ **d'arrêter** le tableau des effectifs de la filière comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Adjoint du patrimoine	2	2	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e me classe	2	2	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	0	

B. FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide :

- ☞ **de transformer**, après avis du comité technique paritaire n° T2019.19 en date du 2 septembre 2019, et dans le cadre d'un avancement de grade, un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet avec effet au 1^{er} juin 2019 ;
- ☞ **de prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales ;
- ☞ **d'arrêter** le tableau des effectifs de la filière comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Attaché principal	1	1	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	2	
Rédacteur	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	2	
Adjoint administratif	1	1	

C. FILIÈRE TECHNIQUE

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide :

- ☞ **de créer** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2020 ;
- ☞ **de prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales ;
- ☞ **d'arrêter** le tableau des effectifs de la filière comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Ingénieur territorial principal	1	1	
Technicien	1	1	
Agent de maîtrise principal	2	2	
Agent de maîtrise	3	3	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1		
Adjoint technique	9	9	5

4. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des assurances ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 26 ;
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion en date du 5 novembre 2018 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du centre de gestion en date du 11 mars 2019, approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du centre de gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;
- Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 1^{er} juillet 2019 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion en date du 1^{er} juillet 2019, autorisant le président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances / SOFAXIS ;
- Considérant l'exposé de M. le maire ;
- Considérant les documents transmis ;
- Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;
- le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :
- ☞ **d'adhérer** à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023 au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 :
 - assureur : CNP Assurances / SOFAXIS
 - régime du contrat : capitalisation

- préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

- risques garantis :

* décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;

* tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,86 % ;

pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public :

néant.

- ☞ **de prendre** acte que les frais de gestion du centre de gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le centre de gestion ;
- ☞ **de prendre** acte que la collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

5. CITÉ KOECHLIN – ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BIENS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu le règlement intérieur du 12 décembre 2018 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières ;

Vu les statuts du 12 décembre 2018 de l'EPF d'Alsace ;

Vu la délibération du 12 mars 2019 ;

Vu la délibération du 18 septembre 2019 du conseil d'administration l'EPF d'Alsace, autorisant l'achat du bien ;

Sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ☞ **d'approuver** les dispositions du bail civil à signer entre l'EPF d'Alsace et EDF, annexé à la présente délibération, aux caractéristiques principales suivantes :
 - échéance : 31 décembre 2024,
 - assiette : 18 logements et leurs annexes correspondantes (garages, caves et cabanons de jardin) en 2019, se réduisant annuellement de 3 logements maximum ;
- ☞ **de demander** à l'EPF d'Alsace, suite à une consultation conforme au Code de la commande publique, de désigner un gestionnaire de ce parc immobilier assurant la gestion courante des biens ainsi que la gestion locative commerciale (mise en location, état des lieux, etc.) ;

- ☞ **d'approuver** les dispositions de la convention temporaire de mise à disposition des biens visant à garantir et assurer la mise en sécurité, le gardiennage et l'entretien du bien jusqu'à désignation dudit gestionnaire des biens ;
- ☞ **de permettre** à l'EPF d'Alsace de signer des baux ou conventions d'occupation précaire, après accord exprès de la commune, avec de nouveaux preneurs des logements libérés de l'occupation d'EDF ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Il est rappelé qu'à l'échéance de la convention de portage par l'EPF d'Alsace la commune deviendra propriétaire des biens et par conséquent, de fait, bailleuse des 24 logements concernés par la présente acquisition.

6. ASSOCIATION MUSEUMS – PASS MUSÉES - ADHÉSION

Mme Marie-Jeanne KIEFFER présente l'association Museums-Pass-Musées qui a produit le premier passeport culturel tri national en Europe (Allemagne/Suisse/France).

Elle propose que la commune adhère à cette association pour profiter d'une meilleure visibilité et d'une communication à grande échelle pour l'espace muséographique *Victor Schalber, son œuvre*. L'adhésion est subordonnée au règlement d'un droit d'entrée de 500 € en sus de la cotisation de membre annuelle (pour mémoire 200 € en 2019).

Sur proposition de Mme Marie-Jeanne KIEFFER et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ☞ **d'adhérer** à l'association Museums-Pass-Musées ;
- ☞ **d'accepter** les conditions financières sus nommées ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. CONTRAT DE RURALITÉ – TRANCHE 3 - 2020

A. COMPLEXE ASSOCIATIF ET CULTUREL – TRANCHE 3 - PLAN DE FINANCEMENT

M. Etienne SIGRIST présente l'avancement du chantier d'aménagement et restructuration du complexe associatif et culturel. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2 571 070 € HT pour une surface totale de 1 525 m².

Les travaux se déroulant sur plusieurs exercices comptables (2018, 2019 et 2020), il convient d'arrêter le plan de financement réajusté pour l'année 2020, tranche 3 de l'opération, comme suit :

DEPENSES	MONTANT €HT	RESSOURCES	MONTANT €HT	%
		Aides publiques		
		Union européenne : FEADER – mesure 0607H (aide versée en tranche 3) sur dossier	pm	
		État - dotation de soutien à l'investissement public	non éligible	
		État - DETR		
		État – FSIPL – contrat de ruralité (prévisionnel tranche 3)	151 680	
		État - réserve parlementaire		

DEPENSES	MONTANT €HT	RESSOURCES	MONTANT €HT	%
Travaux	758 400	Collectivités territoriales		
Équipements et options	0	- région Grand Est (aide versée en tranche 3) - Climaxion	pm	
		- département (contrat de ruralité) solde	50 000	
		- CC Pays Rhin-Brisach - fonds de concours	13 407	
		- autres établissements publics, aides publiques indirectes		
		Sous-total aides publiques connues	215 087	15,4
		Autofinancement :		
		- fonds propres (prévisionnel)	543 301	
		- emprunts : (2)		
		- autres (2)		
Total :	758 400	Total :	758 400	100

Sur proposition de M. Etienne SIGRIST et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ☞ **d'approuver** le plan de financement de la tranche 3 pour l'exercice 2020 ;
- ☞ **de solliciter** le déblocage des fonds de concours 2019 auprès de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach pour la tranche 3 du projet ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

8. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Néant

9. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. SUBVENTIONS 2019 - COMPLÉMENT

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide d'accorder une subvention, à prélever sur les fonds libres de l'article 6574, comme suit :

- sorties scolaires : 6 000 €.

B. PROCHAINE SÉANCE

Sauf imprévu ou défaut de points à inscrire à l'ordre du jour, la prochaine séance du conseil municipal est fixée au mardi 5 novembre 2019 à 20 heures.

ANCEL Lilly ABSENTE	BERINGER Ghislaine	BRENDER Claude
FLEURANCE Valérie	FOECHTERLE Jean-François ABSENT	KIEFFER Marie-Jeanne
KURTZEMANN Cathy	LESBAUPIN Siegrid	LIBSIG Jean-Louis
MEAL Yannick	NAEGELIN Bruno	PEREIRA Didier ABSENT
PORTAL Edith ABSENTE	POTEMSKI Michelle	SCHWEIN Eric
SIGRIST Etienne	Jean-Yves TRETZ	VONAU Gérard
WERDERER Maryline ABSENTE		